

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET  
DOMAINE PUBLIC  
Service Circulation Stationnement  
PP/CD/CR/GA/LF

**N°75 C.S / 2021**

**STATIONNEMENT / CIRCULATION**

**REQUALIFICATION DU BOULEVARD  
CARNOT**

**TRANCHE 3 : ABATTAGE DES PINS ET  
AMENAGEMENTS DES TROTTOIRS ET DES  
ESPACES VERTS**

**RD 4 – BOULEVARD CARNOT**

**DU MERCREDI 12 MAI 2021  
AU VENDREDI 2 JUILLET 2021**

### ARRETE DU MAIRE

**Le Maire de la Ville de Grasse,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1,

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

**VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**VU** le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

**VU** le règlement de voirie communal approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du Domaine Public,

**VU** l'autorisation de travaux n° SDA LOC - GR - 2021-1 - 21, en date du 11 janvier 2021,

**VU** l'arrêté n°06 C.S / 2020 du 14 janvier 2021, réglementant la circulation sur le boulevard Carnot (RD 4), jusqu'au vendredi 2 juillet 2021 à 17 h 30,

**VU** l'arrêté n°40 C.S/2021 du 12 mars 2021, concernant le rajout de la société BOUYGUES ENERGIE, représentée par M. LARCHER, relatif aux travaux de dépose et repose de candélabres.

Entreprise en charge des travaux : LUMAZUR, représentée par M. CAMERINI, 31 avenue Jean Médecin, 06000 NICE,

**VU** la demande en date du 5 mai 2021 par laquelle la Ville de Grasse – Direction Voiries, Réseaux et Domaine Public, représenté par Monsieur PARRINI, signale le rajout d'une entreprise en charge des travaux sur le domaine public.

Entreprise en charge des travaux : A2LS, représentée par M. Antoine THOREL, 13 boulevard Schley, 06130 GRASSE,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

### CONSIDERANT

Que pour permettre la poursuite des travaux de génie civil préalables à la création de massifs et d'implantation de la signalisation verticale relatifs aux travaux de requalification du boulevard Carnot, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement, en agglomération, sur :

- Le boulevard Carnot (RD 4)
- section comprise entre le square Rastigny et le giratoire Bellaud de la Bellaudière
- Du mercredi 12 mai 2021 au vendredi 2 juillet 2021



Hôtel de ville  
BP 12069  
06131 GRASSE CEDEX  
Tél. 04 97 05 50 00  
Fax 04 97 05 50 01

www.grasse.fr

**ARTICLE I : AUTORISATION**

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public routier communal et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : **création de massifs et implantation de la signalisation verticale (directionnelle et de police).**

**ARTICLE II : CIRCULATION**

Du mercredi 12 mai 2021, jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de jour et de nuit, la circulation de tous les véhicules, en agglomération, sur le boulevard Carnot (RD 4), pourra s'effectuer :

- par sens alterné, réglée par pilotage manuel, aux heures de pointes du matin et du soir, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 17 h 30,
- par feux de tricolores, de 8 h 30 à 16 h et de 17 h 30 à 7 h 30.

La chaussée sera entièrement restituée à la circulation :

- du samedi à 17 h 30, jusqu'au lundi à 7 h 30.
- chaque veille de jour férié de 17 h 30 jusqu'au lendemain de ce jour 7 h 30.

Le reste de l'arrêté communal n°06 C.S / 2020 du 14 janvier 2021 demeure sans changement.

**ARTICLE III : RECOURS**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE IV :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,  
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,  
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

Par délégation du Maire,  
**Pascal PELLEGRINO**

11 MAI 2021



**Adjoint au Maire en charge**  
de la gestion du domaine public,  
de la voirie, de la circulation et du stationnement

**Diffusions**

Le bénéficiaire pour attribution ;  
La commune de Grasse pour affichage et publication ;  
L'entreprise A2LS,  
SDA LOC